

Département de la Somme

N°69/2023

Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la CCNS à PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

Etaient présents :

80420 FLIXECOURT

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, BRIAU, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE.

Tél. : 03 22 39 40 40

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, PHILIPPE, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, LOUETTE,

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Avenant n°2 à la convention de partenariat pour la gestion de la micro crèche de BETTENCOURT ST OUEN.

Etaient absents, excusés :

Mme CAPRON, DE ALMEIDA, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D. LEBLANC JM.

Date de convocation :

05 juin 2023

Date de séance :

13 juin 2023

Date d'affichage :

19 juin 2023

M LEITAO donne pouvoir à M DUFRENOY

M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY

M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

La séance étant ouverte

Membres en exercice : 55

Dans le cadre de sa compétence petite enfance et d'une convention de partenariat, la Communauté de Communes soutient financièrement l'association « les P'tits loups de Bettencourt » par le biais d'une participation annuelle de fonctionnement pour la gestion de la micro crèche de Bettencourt Saint Ouen.

Membres présents : 36

Membres votants : 40

Le Président présente un avenant à cette convention de partenariat consistant en une modification de l'article 4-1.

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

Il propose ainsi de fixer à 20 000 euros par an à compter de l'année 2023 la participation financière de la CCNS, pour tenir compte notamment des nouvelles modalités de versement du bonus territoire dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) conclue avec la CAF.

Ouïe la proposition de Monsieur le Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour la gestion de la micro crèche de Bettencourt Saint Ouen.
- Autorise le Président à signer cet avenant et tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 19 juin 2023 et de sa publication le 19 juin 2023.

